

AVENANT CRECHE



COMMUNE DE VETROZ

Ruelle du Collège 6

1963 Vétroz

Tél. : 027 / 346.20.53

1. Présentation de la structure

Le Nid accueille les enfants répartis dans deux groupes en fonction de leur âge :

- les Colibris : 18 mois à 36 mois
- les Mésanges : 3 ans à 5 ans

Chaque groupe est composé de 20 enfants. L'équipe éducative comprend un tiers de personnel non formé et deux tiers d'éducatrices de l'enfance. Un adulte est en charge de 6 enfants chez les Colibris et de 8 enfants chez les Mésanges.

Chaque enfant a une éducatrice de référence. Elle est nommée en fonction des jours de fréquentation de l'enfant et les siens. Elle s'occupe des entretiens avec les parents et de l'intégration. Elle représente un lien de sécurité et un repère pour l'enfant. C'est elle qui tient à jour les observations faites par l'équipe.

2. Horaires

La crèche le Nid ouvre de 6h30 à 19h00 du lundi au vendredi. Afin d'assurer un accueil de qualité auprès des enfants, les parents sont tenus de respecter les heures d'arrivées et de départs suivants :

Matin : Arrivée jusqu'à 09h00 Départs entre 11h15-11h30

Repas : Arrivée à 11h15, les enfants qui mangent restent pour la sieste.

Après sieste: Départ de 13h15 à 13h45

Après-midi : Arrivée de 13h15 à 13h45 Départ dès 16h30

L'accueil journalier ne doit pas dépasser 10 heures.

En cas de non-respect ainsi que des horaires d'ouverture vous serez averti la 1^{ère} fois.

En cas de récidive vous serez amendé de Fr. 50.- puis de Fr. 100.- et finalement nous refuserons d'accueillir votre enfant pour une semaine.

Le planning des fermetures de la crèche est consultable sur le site de la commune.

3. Période d'intégration

Pour commencer à fréquenter la crèche, l'enfant a besoin d'une période d'adaptation progressive pour pouvoir se séparer de ses parents dans les meilleures conditions. Il doit aussi se familiariser avec le lieu d'accueil et le personnel éducatif ainsi que les enfants. Cette période n'est pas limitée dans le temps et elle est différente pour chaque enfant et sa famille. Nous souhaitons qu'il y ait une première rencontre avec l'éducatrice de référence pour visiter la crèche.

Lorsque l'enfant passe d'un groupe à l'autre, soit à 18 mois ou à 3 ans, en cours d'année, la période d'intégration se fait en interne par le personnel éducatif. Les parents sont associés à cette démarche. Un entretien et une visite du nouveau groupe sont organisés par la nouvelle éducatrice de référence. Un planning des intégrations est donné aux parents.

Déroulement de l'intégration

A adapter selon le besoin de l'enfant

- ❖ Entretien d'adaptation
 - 1^{ère} partie avec la responsable de la structure pour les aspects administratifs
 - 2^{ème} partie avec l'éducatrice référente

- ❖ 1^{ère} intégration
 - Les parents préparent et accompagnent l'enfant dans la salle.
 - Après quelques minutes, verbaliser le départ des parents.
 - La 1^{ère} séparation dure environ 30 min.

- ❖ 2^{ème} intégration
 - Les parents préparent et accompagnent l'enfant dans la salle.
 - Après quelques minutes, verbaliser le départ des parents.
 - La 2^{ème} séparation dure environ 1h-1h30.

- ❖ 3^{ème} intégration
 - Les parents préparent et accompagnent l'enfant à l'entrée de la salle mais n'entrent pas.
 - La 3^{ème} séparation dure environ 2h-3h (y inclure un dîner ou un goûter).

- ❖ 4^{ème} intégration
 - Les parents préparent et accompagnent l'enfant à l'entrée de la salle mais n'entrent pas.
 - La 4^{ème} séparation dure environ 4h-5h (y inclure le dîner et la sieste).

- ❖ Dernière séparation et 1^{er} jour fixe
 - Les parents préparent et accompagnent l'enfant à l'entrée de la salle mais n'entrent pas.
 - La 5^{ème} séparation dure environ 7h-8h (petite journée, de 9h à 17h)

La période d'intégration commence le mois des 18 mois pour les plus jeunes.

Cette période est facturée au tarif horaire de Fr. 6.-/h, repas non compris.

4. Déroulement d'une journée

Les matinées et les après-midis commencent toujours par un moment de partage en groupe entre les enfants et les éducatrices. Ce temps est appelé l'accueil.

La journée est organisée en moments dirigés où l'adulte propose des activités diverses (activités sensorielles, créatrices, motrices, etc.) et en moments libres où l'enfant choisit ce qu'il veut faire et avec qui. Ces moments permettent à l'enfant de trouver des repères qui ne diffèrent pas suivant l'adulte présent.

Les heures de repas, du goûter et de la sieste sont fixes.

Sorties

Les après-midis sont privilégiés pour faire des balades, des visites ou toutes autres activités extérieures.

Repas

Les goûters sont préparés par le personnel en tenant compte de la composition du dessert. Les enfants ne sont pas autorisés à venir à la crèche avec leur propre déjeuner. **Ils sont servis de 7h00 à 7h30.** Les prix des déjeuners et des goûters sont fixés à Fr.2.-

Le temps du repas est un moment privilégié, **nous vous demandons d'éviter de téléphoner entre 11h15 et 13h15** pour préserver l'ambiance calme. Toute information urgente à nous transmettre fait bien sur exception.

5. Aspects pratiques

Chaque enfant a un casier personnel dans lequel les parents peuvent laisser ses affaires.

Chaque enfant doit avoir à la crèche :

Des habits de rechange au complet (sous-vêtements, chaussettes, pantalon et pull)

Des pantoufles ou chaussettes antiglisse. Les Crocs ne sont pas autorisés car peu stables

Des couches culottes (si nécessaire) **ainsi que des crèmes**

Crème solaire et chapeau (lunettes de soleil seulement s'il en a l'habitude)

Un doudou ou lolette (si besoin)

6. Tarifs

Lors de la période d'adaptation, les prestations sont facturées au tarif de Fr. 6.- à l'heure, repas non compris.

Au début de chaque année scolaire, vous devrez nous fournir votre dernier PV de taxation.

Les tabelles des différents tarifs sont consultables sur le site de la commune.

Prix du repas : Fr. 8.20 à ajouter aux prestations d'encadrement

Prix du déjeuner : Fr. 2.- à ajouter aux prestations d'encadrement

Prix du goûter : Fr. 2.- à ajouter aux prestations d'encadrement

Capital-vacances

En respectant votre fréquentation, un capital-vacances de 2 semaines est offert par année scolaire en plus des semaines de fermeture du Nid. Exemple : Si votre enfant vient lundi et mercredi, le capital est utilisable seulement 2 semaines comprenant le lundi et le mercredi.

Le capital-vacances est utilisé pour des congés pris en dehors des fermetures officielles du Nid et est valable uniquement durant l'année scolaire en cours. Ces prestations ne sont pas facturées.

Le capital-vacances est accordé pour autant que les parents aient avisé par écrit la responsable une semaine à l'avance. Une fois le quota atteint, les absences sont à nouveau facturées (hors repas).